

LIVRET D'ACCUEIL



hmir
ondor
MEDECINE INTENSIVE REANIMATION
HOPITAL HENRI MONDOR

MÉDECINE INTENSIVE RÉANIMATION

Hôpital Henri Mondor

CONTACT

Standard de l'hôpital : 01.49.81.21.11

- Unité A** (chambre 100 à 105) : 01.45.17.85.01
- Unité A** (chambre 106 à 111) : 01.45.17.85.04
- Unité B** (chambre 120 à 124) : 01.45.17.85.20
- Unité B** (chambre 125 à 129) : 01.45.17.85.24
- Unité C** (chambre 140 à 144) : 01.45.17.85.27
- Unité C** (chambre 145 à 149) : 01.45.17.85.32

Pour plus d'informations vous pouvez consulter notre site www.reamondor.aphp.fr rubrique information aux familles.

Un de vos proches vient d'être hospitalisé dans notre service afin de bénéficier d'une surveillance intensive et de soins spécialisés.

Soyez assurés que toute l'équipe soignante met tout en œuvre pour prendre en charge au mieux votre proche.

Ce livret conçu à votre intention vous permet de vous familiariser avec le service de réanimation médicale et vous donne des informations pratiques pour faciliter vos contacts avec l'équipe soignante.

L'équipe prend en charge des patients adultes ayant une pathologie grave qui menace fortement les fonctions vitales (le cœur, le foie, les poumons, les reins, le cerveau). Différentes assistances peuvent être mises en place : respiratoire, circulatoire et rénale.

Des examens complémentaires seront réalisés selon l'état de santé de votre proche : scanner, I.R.M., fibroscopie bronchique ou digestive, échographie cardiaque, électro-encéphalogramme, etc.

Quand votre proche est admis, il est immédiatement pris en charge par l'équipe soignante.

Ceci peut prendre plus d'une heure, aussi nous vous demanderons d'être patient, la priorité allant aux soins de votre proche.

Nous nous efforcerons de vous tenir informé aussi rapidement que possible.

LE SERVICE

Le service de Réanimation Médicale dispose de 32 lits répartis en :

20 LITS DE REANIMATION

(unités B et C)

L'hospitalisation dans les secteurs « aigus » de réanimation est motivée par la gravité de l'état des patients et des assistances qui leurs sont nécessaires.

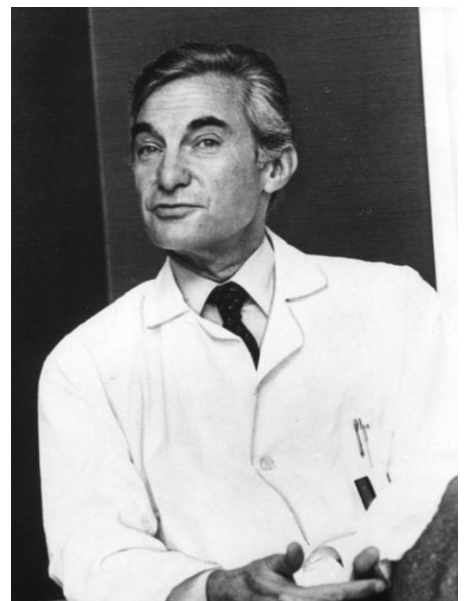
12 LITS DE SURVEILLANCE CONTINUE

(unité A)

La partie de surveillance continue est dédiée aux patients nécessitant une surveillance sans recours aux techniques les plus lourdes.

Un peu d'histoire...

Le service de réanimation médicale a ouvert en 1970, son chef de service était le Professeur Maurice Rapin, Fondateur de la réanimation en France et ancien doyen de la faculté de médecine.

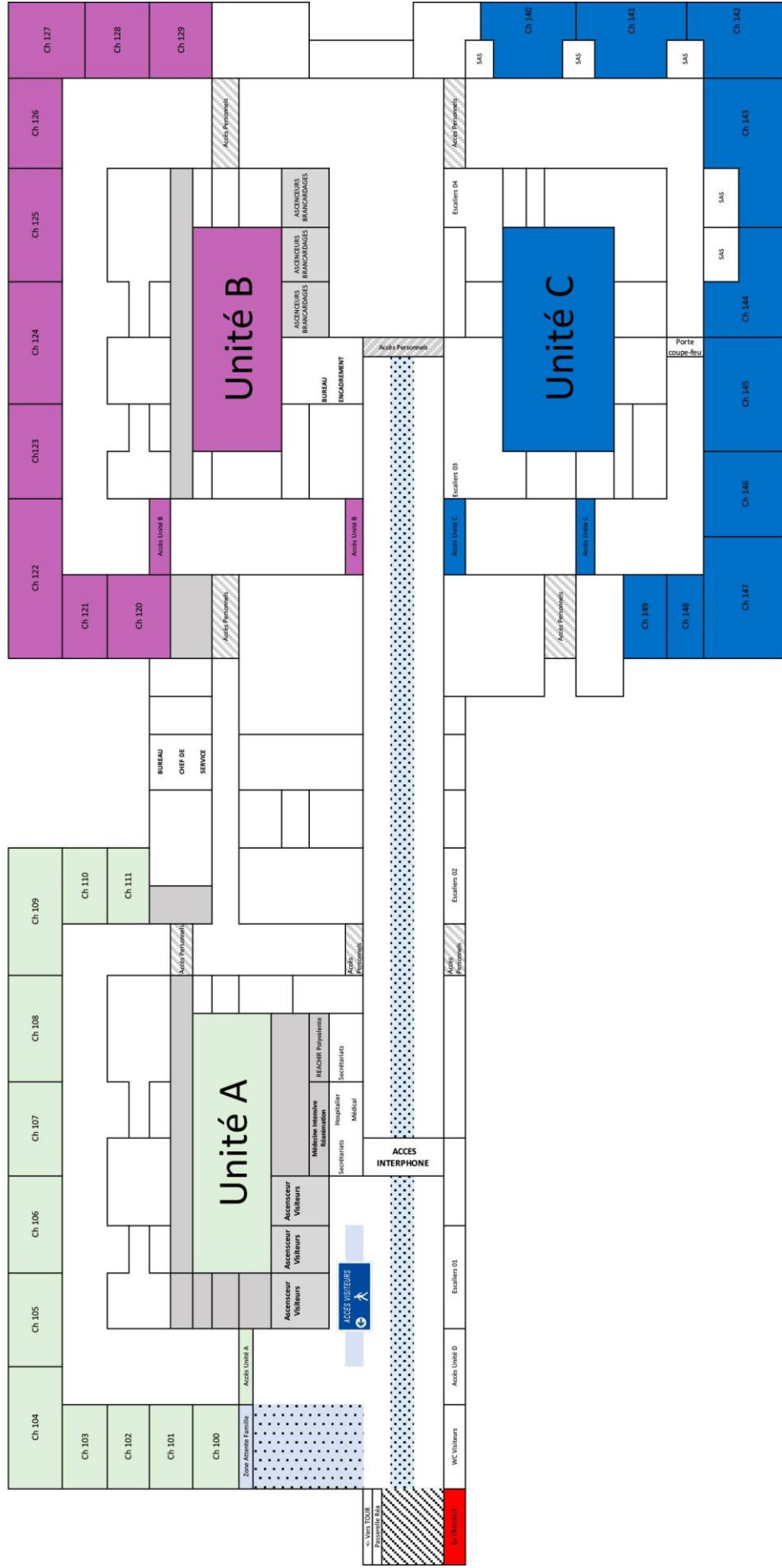


Pour lui rendre hommage, une unité du service porte son nom :

l'U.M.R. (Unité Maurice Rapin).

Plus d'information sur www.institutmauricerapin.org

PLAN BATIMENT REINE 1ER ETAGE : MEDECINE INTENSIVE REANIMATION



ORGANIGRAMME DU SERVICE

L'équipe soignante est composée de :

- 1 chef de service, le professeur Mekontso Dessap
- 21 médecins réanimateurs
- 12 internes
- 6 à 10 étudiants hospitaliers
- 64 infirmiers
- 41 aides-soignants
- 2 logisticiennes
- 2 kinésithérapeutes
- 2 cadres de santé
- 1 secrétaire hospitalière 01.49.87.85.07
- 2 secrétaires médicales 01.49.87.85.06
- 1 psychologue
- 1 assistante sociale 01.49.81.27.22

L'équipe paramédicale se relaie toutes les 12 heures auprès des patients afin d'assurer une prise en charge en continu.

La nuit et le week-end un médecin réanimateur, un interne et un étudiant hospitalier sont présents au sein du service.

Les secrétaires médicales peuvent être sollicitées pour obtenir des renseignements, documents administratifs, compte-rendu d'hospitalisation ou dossier médical.

Une assistante sociale est également à votre disposition afin de vous aider dans vos démarches administratives.

N'hésitez pas à la contacter.

L'hospitalisation en réanimation est souvent une épreuve pour le patient et son entourage.

Afin de vous accompagner au mieux, une psychologue est présente dans le service au chevet du patient et aux côtés de ses proches.

Vous pouvez demander à la rencontrer en vous adressant auprès de l'équipe soignante ou en la contactant directement.

Nous vous rappelons que l'hôpital est un espace laïque.

Un oratoire est à votre disposition dans le hall principal de l'hôpital, vous pourrez vous y recueillir et prier.

Il est ouvert à tous les cultes de 6 h à 22 h.

Des représentants des cultes bouddhistes, catholiques, israélites, musulmans et protestants peuvent être contactés en journée au 01.49.81.22.39.

Sur demande, ils peuvent se rendre au chevet de votre proche.



INFORMATIONS

LES VISITES : 12h à 00h

Cependant il est inévitable que des soins soient dispensés aux heures de visite, nous vous demanderons alors de patienter dans la salle d'attente située à l'entrée du service.

Du fait de la complexité des soins, votre attente pourra être longue.

Pour favoriser le repos des patients, **les visites doivent être limitées à 2 personnes en même temps.**

A chacune de vos visites nous vous demanderons de :

- vous annoncer à l'interphone,
- vous laver les mains à l'aide des solutions hydro-alcooliques mises à votre disposition en entrant et en sortant de la chambre.

Le couloir ne peut pas être un lieu d'attente, le fonctionnement du service nécessite que les couloirs soient toujours laissés libres pour le passage des soignants et des brancards.

Pour certains patients des mesures d'isolement particulières sont indispensables. Cela vous sera expliqué à votre arrivée, il convient de les respecter.

Le service accueille les enfants de manière exceptionnelle, uniquement avec l'accord de l'équipe soignante, dans un souci de sécurité pour votre enfant. Il est indispensable de préparer cette visite au cours d'entretien(s) avec l'ensemble de l'équipe

pluridisciplinaire (médecin, infirmier(ère) et psychologue) en charge du patient.

En raison du risque d'infection, les fleurs ne sont pas admises.

La prise de photographies ou de vidéos n'est pas autorisée au sein du service.

ALIMENTATION

L'apport d'aliments extérieurs au service peut être autorisé sous certaines conditions.

AFFAIRES PERSONNELLES

Lors de l'admission de votre proche dans le service, tous ses vêtements vous seront restitués ou déposés au vestiaire de l'hôpital.

Les bijoux et objets de valeur, s'ils ne vous sont pas remis, seront déposés au coffre central de l'hôpital.

Un nécessaire de toilette pourra toutefois être conservé dans le service (shampoing, déodorant, brosses, etc.).

Il est possible de personnaliser la chambre de votre proche avec des photos ou des dessins.

RISQUES INFECTIEUX

La réanimation, les techniques qui lui sont associées et la fragilité des patients entraînent un risque élevé d'infections.

Même si nous mettons tout en œuvre pour les prévenir, les patients restent exposés à ce type de complications.

SECURITE DU PATIENT

Les patients sont équipés d'appareils munis d'alarmes sonores reportées aux soignants à l'extérieur de la chambre.

Les alarmes ne signalent pas forcément un événement grave, l'équipe soignante saura en apprécier l'urgence.

Pour la sécurité du patient, les barrières du lit peuvent être levées.

Dans certaines conditions, les mains de votre proche peuvent être attachées afin d'éviter tout geste accidentel de sa part.

ADMISSIONS

Pour procéder à l'admission de votre proche à l'hôpital, les documents suivants sont nécessaires :


- Pièce d'identité
- Carte vitale
- Carte mutuelle
- Justificatif de domicile

Il est fréquent qu'une hospitalisation en réanimation se fasse dans l'urgence. Dans ce cas, nous nous chargeons de l'admission administrative et il vous sera demandé d'apporter dans un second temps l'ensemble des documents au service des admissions (au rez-de-chaussée haut) pour régularisation.

La friction hydro-alcoolique

Comment ?

Utiliser la friction hydro-alcoolique pour l'hygiène des mains !
Laver vos mains au savon et à l'eau lorsqu'elles sont visiblement souillées.

 **Durée de la procédure : 20-30 secondes**

1a



Remplir la paume d'une main avec le produit hydro-alcoolique, recouvrir toutes les surfaces des mains et frictionner :

1b



2



Paume contre paume par mouvement de rotation :

3



Le dos de la main gauche avec un mouvement d'avant en arrière exercé par la paume de la main droite, et vice versa :

4



Les espaces interdigitaux, paume contre paume et doigts entrelacés, en exerçant un mouvement d'avant en arrière :

5



Le dos des doigts dans la paume de la main opposée, avec un mouvement d'aller-retour latéral :

6



Le pouce de la main gauche par rotation dans la main droite, et vice versa :

7



La pulpe des doigts de la main droite dans la paume de la main gauche, et vice et versa :

8



Une fois sèches, vos mains sont prêtes pour le soin.



Organisation
mondiale de la Santé

Sécurité des patients

2007 Alliance mondiale pour des soins plus sûrs

SAVE LIVES

Clean Your Hands

L'Organisation mondiale de la Santé (OMS) a été créée en 1948 pour améliorer les conditions de santé dans le monde. Elle est l'agence spécialisée de l'Organisation des Nations Unies pour la Santé. Elle est chargée de surveiller la santé mondiale et de promouvoir la santé publique. Elle est également chargée de coordonner les efforts pour éliminer les maladies évitables et de promouvoir la santé pour tous.

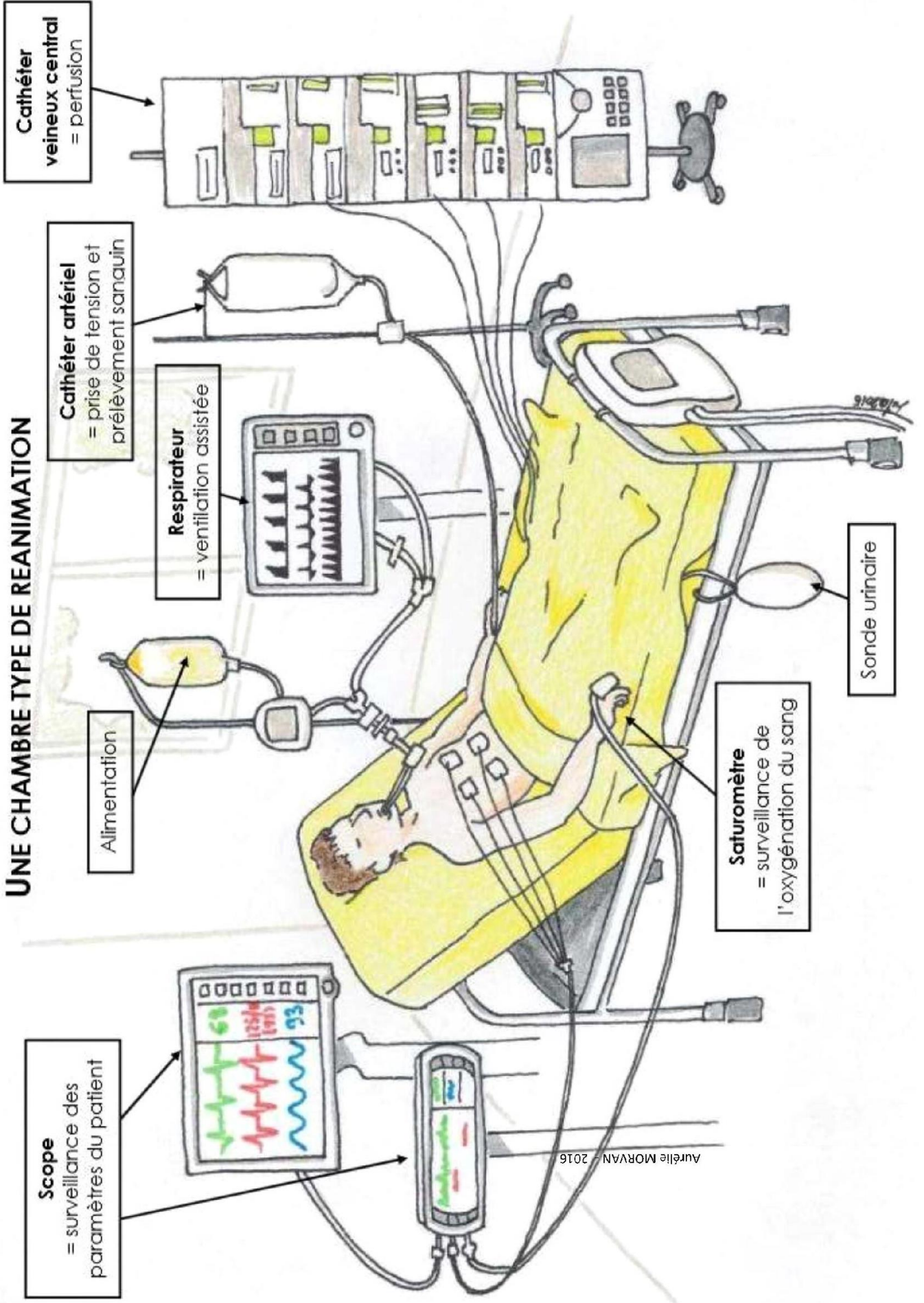
Révision : Mai 2009

Vous avez de la fièvre, vous toussiez
ou vous êtes enrhumé.

Protégez vos proches.

Reportez votre visite.

UNE CHAMBRE TYPE DE REANIMATION



PERSONNE DE CONFIANCE ET INTERLOCUTEUR REFERENT

Vous pouvez obtenir des renseignements auprès des médecins durant les heures de visite (se renseigner auprès des infirmières ayant en charge votre proche).

Le chef de service reçoit, personnellement et aussi rapidement que possible, les familles des patients qui le souhaitent.

Vous pouvez vous adresser ou téléphoner au secrétariat médical pour convenir d'un rendez-vous.

PERSONNE DE CONFIANCE

La personne de confiance est désignée par le patient afin de l'accompagner dans ses démarches concernant sa santé, l'aider dans ses décisions et témoigner de sa volonté auprès de l'équipe médicale dans l'hypothèse où il serait hors d'état de s'exprimer. Cette désignation, encadrée par la loi, ne peut se faire que par écrit. Elle est révocable à tout moment.

Elle est définie par la Loi Kouchner n° 2002-303 du 4 mars 2002 relative aux droits des malades et à la qualité du système de santé de la manière suivante :

« Toute personne majeure peut désigner une personne de confiance qui peut être un parent, un proche ou le médecin traitant, et qui sera consultée au cas où elle-même serait hors d'état d'exprimer sa volonté et de recevoir l'information nécessaire à cette fin. Cette désignation est faite par écrit. Elle est révocable à tout

moment. Si le malade le souhaite, la personne de confiance l'accompagne dans ses démarches et assiste aux entretiens médicaux afin de l'aider dans ses décisions. Lors de toute hospitalisation dans un établissement de santé, il est proposé au malade de désigner une personne de confiance dans les conditions prévues. Cette désignation est valable pour la durée de l'hospitalisation, à moins que le malade n'en dispose autrement. »

INTERLOCUTEUR REFERENT

Nous vous demandons d'indiquer dès votre arrivée le nom de l'interlocuteur référent : conjoint, parent, enfant, ami, ou « personne de confiance » si le patient en a désignée une.

L'interlocuteur référent pourra prendre des nouvelles par téléphone (limitées par le secret médical) ou sur place et se chargera de les transmettre au reste de la famille.

Nous conseillons à l'interlocuteur référent de s'entretenir avec le médecin en charge de son proche en semaine et en journée, plutôt que de solliciter l'équipe médicale de garde (nuit et weekend).

En cas d'aggravation, le médecin préviendra par téléphone l'interlocuteur référent au numéro indiqué. Nous conseillons à l'interlocuteur référent d'éviter d'appeler entre 6 h 30 et 9 h compte tenu de la charge en soins et des changements d'équipes à ces heures.

RECHERCHE CLINIQUE

La recherche fait partie des missions de l'hôpital universitaire.

Les informations recueillies dans le cadre du soin peuvent être utilisées de manière anonyme sauf opposition exprimée auprès du médecin en charge de votre proche. Par ailleurs, pour une inclusion dans un protocole d'investigation, il se peut que si votre proche ne peut donner directement son consentement, on sollicite la personne de confiance ou à défaut la famille. Vous aurez alors un entretien avec un médecin et des explications détaillées vous seront données oralement et par écrit.

La recherche se fait toujours dans le cadre de la loi sur la protection de personnes et n'interfère pas avec la prise en charge médicale.

Par ailleurs, les données à caractère personnel concernant votre proche, recueillies dans le cadre de la gestion administrative et de sa prise en charge à l'hôpital, peuvent être utilisées de façon anonyme à des fins de recherche dans le domaine de la santé, sous la responsabilité de l'AP-HP. Notamment, un Entrepôt de Données de Santé (EDS) a été créé afin de permettre la réalisation de recherches non interventionnelles sur données, d'études de faisabilité des essais cliniques et d'études de pilotage de l'activité hospitalière.

Pour plus d'informations relatives à chaque recherche, aux données utilisées, aux destinataires des données, aux durées de conservation des données et aux modalités d'exercice des droits de votre proche, vous pouvez consulter le portail d'information de l'EDS à l'adresse <http://recherche.aphp.fr/eds>.

Pour vous opposer à l'utilisation de ces données concernant votre proche à des fins de recherche, vous pouvez vous adresser au bureau des usagers ou au directeur de l'hôpital ou remplir le formulaire d'opposition électronique disponible à l'adresse <http://recherche.aphp.fr/eds/droit-opposition>.

LEXIQUE DE A A Z

ADRENALINE/NORADRENALINE

Médicament administré en perfusion pour augmenter la tension artérielle ou améliorer la fonction cardiaque.

BACTERIE RESISTANTE

L'administration d'antibiotique modifie la flore bactérienne normale de l'organisme (peau, tube digestif, etc.).

Les bactéries développent des mécanismes de défense contre les antibiotiques (résistances) et deviennent de plus en plus difficiles à traiter. Ainsi l'administration d'antibiotique doit être raisonnée.

CATHETER

Tuyau fin et en plastique placé :

- Soit dans une grosse veine pour permettre d'apporter rapidement et efficacement des médicaments, et parfois de la nutrition,
- Soit dans une artère pour permettre la mesure de la tension artérielle et réaliser des prélèvements.

CURARES

Médicaments visant à paralyser les muscles pour faciliter la ventilation artificielle. Ils ne sont administrés que chez des patients profondément endormis. Lorsqu'un patient reçoit des curares on dit qu'il est curarisé.

DIALYSE

Technique permettant d'épurer le sang du patient lorsque les reins ne sont plus en capacité d'assurer cette fonction.

E.C.M.O : Oxygénation par membrane extra-corporelle

Technique de circulation extra-corporelle offrant une assistance à des patients dont le cœur et/ou les poumons ne sont plus capables d'assurer correctement leur fonction.

EXTUBATION

Intervention consistant à retirer la sonde d'intubation de la trachée.

INFECTION NOSOCOMIALE

Infection acquise à l'hôpital. Comme les infections en général, elle peut être grave, d'autant plus qu'elle survient chez des malades fragiles.

INTUBATION

Intervention permettant de placer une sonde (appelée sonde d'intubation) dans la trachée d'un patient sous anesthésie afin de la relier à un ventilateur.

NEURO-MYOPATHIE DE REANIMATION

La gravité de la maladie, l'alitement prolongé et certains médicaments peuvent provoquer une faiblesse musculaire qui peut parfois être sévère et aller jusqu'à la paralysie.

Les neuro-myopathies guérissent spontanément mais nécessitent une rééducation qui peut être longue.

PNEUMOPATHIE

Infection des poumons par un microbe (bactérie, champignon, virus). Cette infection peut être augmentée par la ventilation.

SCOPE

Ordinateur surveillant en permanence les paramètres vitaux du patient (tension artérielle, oxygène, rythme cardiaque) et qui alerte les soignants en cas d'anomalie. La gravité des alarmes est variable et est interprétée par les soignants selon le contexte.

SEDATION

Administration de médicaments permettant d'assurer un sommeil profond.

Elle peut particulièrement être nécessaire chez certains patients sous ventilation artificielle.

Cet état d'endormissement par des médicaments est aussi appelé « coma artificiel » ou « anesthésie générale ».

SOLUTION HYDRO-ALCOOLIQUE

Produits désinfectants à base d'alcool qui permettent de tuer les microbes présents sur les mains plus efficacement que ne le font les savons. Ces produits sont disponibles dans la chambre de votre proche.

Nous vous demandons donc d'effectuer une friction des mains avant et après la visite de votre proche.

SONDE URINAIRE OU SONDE VESICALE

Sonde placée dans la vessie par les voies naturelles afin d'évacuer les urines.

VENTILATION ARTIFICIELLE

La ventilation artificielle est une assistance respiratoire temporaire réalisée à l'aide d'une machine appelée ventilateur. Elle permet de faire rentrer de l'air dans les poumons lorsque ceux-ci ne sont plus capables d'apporter suffisamment d'oxygène dans le sang ou d'éliminer le gaz carbonique. La ventilation artificielle est également nécessaire si le malade n'est plus capable de respirer seul (épuisement, coma, anesthésie générale).

Selon l'indication, le ventilateur est relié au patient :

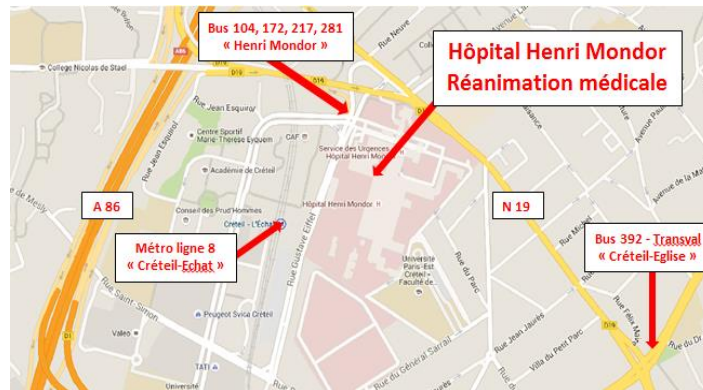
- Soit par une sonde d'intubation (ventilation dite invasive)
- Soit par un masque étanche (ventilation dite non invasive ou VNI).



NOTES



LES MOYENS D'ACCES



Henri-Mondor
1 rue Gustave Eiffel
94000 Créteil
01 49 81 21 11

M 8 Créteil L'Echat
BUS 172-281- Strav-B-Strav-O2/O1 (Créteil l'Echat)
104-217 (arrêt Henri Mondor – Laferrière)
Voiture & Vélo : abri à vélo en face de l'entrée principale

VOITURE

A86 sortie Créteil Echat (parking visiteurs payant)

SUR PLACE

Parking visiteur : Passer par la loge du gardien et se diriger vers la droite le long de la rue Gustave Eiffel.

Depuis le métro : Prendre l'entrée en face de la sortie du métro et se diriger vers la gauche.

Le service se situe au 1er étage du bâtiment Reine

